

REPUBLIQUE FRANCAISE**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD**
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**EXTRAIT***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire***Séance du jeudi 11 février 2021**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt et un, le 11 février

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni aux Forges à FRAISANS (39700), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSETNET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

5 février 2021

et qu'elle a été faite le

5 février 2021

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 38**Absents suppléés : 1****Absents excusés : 9****Suppléés : Rouffange : M. Jean-Yves BOILLON****Absents excusés : Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Stéphanie PICOT Etrepigny : M. Laurent CHENU Montepain : M. Luc BEJEAN Orchamps Mme Barbara PANOUILLOT Ougney : M. Cédric IVANES Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Yves COINCENOT Serre les Moulières : M. Claude TERON**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Secrétaire de séance : M. Hubert BACOT**Procurations de vote :****Mandants : Orchamps Mme Barbara PANOUILLOT Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Yves COINCENOT****Mandataires : Orchamps : M. Régis CHOPIN La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Salans : M. Philippe SMAGGHE***Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h11 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.***Délibération n°****DCC2021_02_017****Objet :**ZA « Les Perrières » à Dampierre :
vente de la parcelle n° 304 à
l'entreprise RUSTHUL pour une
surface de 1 214 m² à 7,00 € HT

**ZA « LES PERRIERES » A DAMPIERRE : VENTE DE LA PARCELS
REPREISE RUSTHUL POUR UNE SURFACE DE 1 214 M² A 7,00 € HT**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la vente de la parcelle n° 304 de la ZA « Les Perrières » à Dampierre à l'entreprise RUSTHUL pour une surface de 1 214 m² au prix de 7,00 € HT/m², soit un montant de 8 498,00 € HT ;
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérôme FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

